

VOTRE VIE PRIVÉE EST SACRÉE ET ELLE DOIT LE RESTER !

SURVEILLANCE - DÉTECTION - TRAITEMENT - DISSUASION LOCALE - ALERTE À DISTANCE

Pour mieux défendre ce droit légitime à l'intimité, nous **commercialisons, installons et entretenons** des systèmes d'alarme qui vous permettent d'envisager votre sécurité de manière globale.

Spécialiste de la sécurité anti-intrusion, nous vous proposons un large panel de systèmes d'alarme de haute technologie en version radio, filaire et Bus pour les **habitations** et les **bâtiments professionnels et commerciaux**.

Chaque configuration de site à protéger étant spécifique, nous avons conçu des produits et des services modulables.

Nos conseils et nos compétences techniques vous apportent des solutions personnalisées pour une efficacité maximum, pour protéger ce que vous avez de plus cher !

DES SYSTEMES MULTIFONCTIONS :

Tout en un : telle est la caractéristique de nos systèmes d'alarme.

Conçus au départ pour se prémunir des intrus (en votre présence - la nuit, ou durant votre absence même de courte durée), ils gèrent également des risques supplémentaires : émanations de fumées, fuites (eau, gaz, etc...), pannes (congélation, coupure secteur, etc...) ou tout autre évènement que vous voudriez mettre sous contrôle.

UNE CERTIFICATION NFA2P :

L'acquisition d'un système de sécurité électronique contre l'intrusion et le vol ne se fait pas tous les jours et vous voulez légitimement avoir l'assurance que l'équipement proposé est fiable dans le temps.

Pour cela, faites confiance à la certification **NFA2P** délivrée par l'AFNOR CERTIFICATION et le C.N.P.P. Ces organismes attestent de la conformité aux normes en vigueur et garantissent la constance de la qualité des fabrications.

LE SANS FIL : DES ALARMES FACILES A VIVRE !

Pour le particulier, un système sans fil s'avère être souvent l'idéal, tant par sa pose facilitée que par sa **simplicité** d'utilisation !

Cet équipement évite tout câblage ou saignée dans vos murs ; votre décoration est ainsi parfaitement préservée.

Fonctionnant sur batteries au Lithium haute capacité (d'une autonomie de 3 à 7 ans), votre alarme ne craint ni les coupures de courant ni la foudre, sources de nombreux déclenchements intempestifs.

Elle peut même fonctionner en présence d'animaux domestiques : le détecteur spécial animaux fait la différence entre votre animal favori et un intrus ! Surprenant, n'est-ce pas ?

Modulaire, le système permet d'ajouter de nouveaux éléments (détecteurs, contacteurs, etc...) où vous le souhaitez et quand vous le souhaitez. Idéal lorsqu'on s'agrandit ou qu'on veut renforcer sa protection !

Vous déménagez ? Pas de souci, vous pouvez emmener votre système d'alarme avec vous et le réinstaller dans votre nouvelle demeure !

AUCUN CODE A RETENIR !

D'un simple appui sur la télécommande porte-clé, vous pouvez :

- actionnez la mise en/hors service de tout ou partie de votre système,
- déclenchez les sirènes ou le transmetteur téléphonique en cas d'urgence, sans passer par la mise en marche habituelle, ou encore
- pilotez votre automatisme de portail associé au système.

FAIRE POSER UNE ALARME EST AVANT TOUT UNE QUESTION DE CONFIANCE !

Bien sûr, pour le particulier, les avantages fiscaux liés à l'installation d'une alarme (sous certaines conditions la TVA passe de 19,6% à 5,5% sur la fourniture et la pose) ainsi que la montée en flèche des cambriolages et autres « home jacking » incitent beaucoup à s'équiper.

Néanmoins, la réputation des alarmes, surtout de certains de leurs vendeurs, à la vie dure, mais d'importants progrès ont été réalisés ces dernières années :

- fini les déclenchements intempestifs par manque de fiabilité,
- fini ces sirènes extérieures qui hurlent toute une journée ou toute une nuit en l'absence de leurs propriétaires (leurs sonneries sont désormais réglementées et ne peuvent dépasser 90 secondes à chaque alerte).

Toutefois, les arguments de vente de certains « professionnels » du secteur ternissent l'image et aussi la fiabilité des systèmes actuels répondant à la norme de sécurité NFA2P.

En toute objectivité, il faut également savoir que la personne qui vous installe votre système d'alarme sait, par définition, le neutraliser.

A vous donc de passer par un poseur qui vous aura vraiment inspiré confiance, tant par son discours technique que par sa façon de « se comporter » d'une manière générale.

Peut-il, en toute sérénité, vous communiquer les coordonnées de certains de ses clients proches de chez vous, afin que vous puissiez vous assurer de la qualité de ses prestations et de sa réputation ?

En conclusion, il va de soi qu'un **système d'alarme** ne remplit son office que
s'il a été **correctement conçu, installé et entretenu !**
Et là, c'est l'affaire d'un professionnel proche de chez vous !